

## **FORMATION SECURITE**

### **L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE**

Depuis le 5 novembre 2001 (décret n°2001-2016) l'employeur est le seul responsable de l'évaluation des risques et a l'obligation de transcrire dans un Document Unique les résultats de l'évaluation des risques. Ce document doit être réalisé et mis à jour une fois par an. A défaut, des sanctions financières sont encourues (peine de contravention de cinquième classe de l'ordre de 1500€). Toutes les entreprises ayant au moins un salarié doivent remplir ce document unique. Il doit être conservé dans l'entreprise et être tenu à la disposition de l'inspection du travail, des agents de la CRAM, du médecin du travail, des représentants du personnel et des salariés soumis aux risques.

#### **ANIMATEURS :**

Intervenants habilités par l'INRS et la CARSAT Occitanie.

Formateurs spécialisés dans le domaine de la prévention des risques et l'analyse des risques professionnels.

Parcours professionnel en CHR.

#### **METHODES PÉDAGOGIQUES**

Échanges entre participants

Supports audiovisuels

Analyse de cas concrets

Mise en situation

#### **Objectifs de la formation**

- Être capable de maîtriser la réglementation et la méthodologie relative à l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Réaliser une EvRP et transposer les résultats de l'évaluation dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

**Public concerné et prérequis :** Occuper un Poste de directeur, de Chef d'entreprise, de Responsable sécurité.

**Accessibilité :** Locaux privés – Salle de 30m2 - Parking à disposition - Salle de prise de repas. Nous consulter pour toutes questions relatives aux situations de handicap.

**Durée de la formation :** 14 heures pleines en présentiel.

**Tarification (2024) :** Nous consulter (tarif en fonction de la grosseur du site)

**Nombre de participants :** Groupe de 1 à 4 personnes

**Délai d'accès :** 1 mois environ

**Modalités de déroulement :** La découverte, l'apprentissage et l'évaluation des stagiaires se fait selon une articulation logique suivant le programme ci-dessous.

#### **Programme de la formation :**

- **LE CADRE RÉGLEMENTAIRE (30 min)**
- **LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION LES ENJEUX ET PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE (1h)**
  - L'identification des dangers et l'analyse des risques (notation, cotation...)
  - La classification des risques
  - Les propositions de mesures de prévention (Plan d'Action à court et moyen terme)
- **RÉALISATION/MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE (D.U) (livrable) (5h30)**
  - La forme
  - Les modalités de réalisation
  - L'amélioration continu
  - Le suivi et la mise à jour par la veille du risque
  - Cas concret dans le secteur concerné
  - Cas particuliers (Covid, RPS, Harcèlement...)